Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260129-2026_01_29_D_03-DE

Commune de Plénée-Jugon

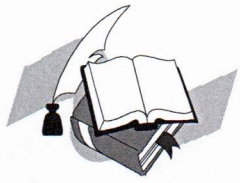
Extrait du Registre des délibérations du Conseil
Séance du Jeudi 29 janvier 2026

L'An Deux Mil **Vingt Six**, le jeudi **29 janvier** à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 23 janvier 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame **Marie-Noelle GOINGUENET, Maire par intérim**. Madame Véronique BOUVET, Conseillère, a été désignée Secrétaire de Séance.

Conseil du 29-01-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	01	29	03	00

- **Requalification du Centre-Bourg**
- **Effacement des Réseaux aériens (EP/BT/FT)**
- **Programme pluriannuel : Rue Jules Ferry • ID 48924-A**

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	17
MANDANTS	01
ABSENTS	01
APTES A VOTER	18



CONVOCATION	23-01-2026
RÉUNION	29-01-2026
AFFICHAGE	02-02-2026
TRANSMISSION	02-02-2026
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire	01	15	0	0	1	SAMSON Gérard
	GOINGUENET Marie-Noelle	1er Adjointe	01	15	1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint	01	15	1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe	01	15	1	0	0	
	MACÉ Stéphane	4è Adjoint	01	15	1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe	01	15	1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1	01	15	1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1	01	15	1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2	01	15	1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3	01	15	1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3	01	15	1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4	01	15	1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4	01	15	1	0	0	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5	01	15	1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe	01	15	1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère	01	15	1	0	0	
	DUQUENNE Hélène	Conseillère	01	15	1	0	0	
	GAUTHIER Jérôme	Conseiller	01	15	1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère	01	15	0	1	0	
DP-01	DÉCOMPTE PRÉSENTS				17	1	1	

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260129-2026_01_29_D_03-DE

Conseil du 29-01-2026				
An	Mois	Jour	Num	Subd
2026	01	29	03	00

Requalification du Centre-Bourg
Effacement des Réseaux aériens (EP/BT/FT)
Programme pluriannuel : Rue Jules Ferry • ID 48924-A

Rapporteur : Monsieur Gérard SAMSON, Adjoint à la Voirie

Il est rappelé au Conseil que la requalification du Centre Bourg a fait l'objet d'une première inscription budgétaire au Budget Général 2023. Le projet de requalification urbaine suppose toutefois l'effacement des réseaux aériens EP/BT/FT.

L'étude d'effacement des réseaux a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Energie et livrée courant juin 2023 avant de faire l'objet d'un exposé préalable et détaillé en Commission Plénière du 21 septembre 2023. Des premiers travaux d'effacement ont été réalisés rue Briens (Phase 1A) et se poursuivront après l'achèvement des Tribunes Multiplexe du Complexe Sportif prévu fin 2026.

Depuis 2024, le SDE a poursuivi ses études et s'est focalisé sur les travaux d'effacement de la rue Jules Ferry après sollicitation du Conseil Municipal du 11 juillet 2024. L'étude réalisée par les services de l'entreprise ALLEZ détermine les montants suivants :

Requalification du Centre-Bourg • Effacement des Réseaux • Devis SDE • 3 décembre 2025 • Réf 48924

- Voie de Circulation publique à traiter : Rue Jules Ferry
- Linéaire à Traiter : ensemble de la voie circulante
- Type de circulations et mobilités : Mixte
- ID des Travaux projetés : **48924-A**

Réseaux traités via le SDE	Montant des Travaux	Contribution Communale
Réseau Électrique • TTC	**175 000**	**80 209**
Éclairage • TTC	**32 400**	**19 500**
Télécom • Génie Civil • TTC	**65 000**	**65 000**
Télécom • Câblage • TTC (NC)	**0**	**0**
Total Travaux dont Câblage extrapolé Crédit Budgétaire Requis • BG 22185	**272 400**	**164 709**

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER l'effacement des réseaux aériens de la rue « **Jules Ferry** » sur l'ensemble du linéaire de la voie considérée dans le cadre de la Requalification du Centre Bourg ;

D'APPROUVER la **contribution communale estimative globale de 164.709 €.** *La commune ayant transféré la compétence électricité au Syndicat d'Energie, versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. Le coût des travaux d'effacement est majoré de 8 % de frais d'ingénierie pour le réaménagement de l'éclairage public et la construction des infrastructures souterraines de communications électroniques.*

S'agissant des réseaux de télécommunications, Orange est le maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées séparément à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

D'AUTORISER Madame le Maire à engager la dépense projetée comme à signer l'ensemble des pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	17	01	01	18	00	00	18	00	18	18	00

Marie-Noëlle GOINGUENET,
1ère adjointe, Maire par Intérim,
Plénée-Jugon, mercredi 29 janvier 2026

MAIRIE DE PLÉNÉE-JUGON
22640

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260129-2026_01_29_D_03-DE

sde22
www.sde22.fr

territoire d'énergie
CÔTES D'ARMOR

PCN/LCH

REÇU
Le 11 DEC. 2025
Mairie de PLÉNÉE-JUGON

Madame Le Maire
Mairie
22640 PLÉNÉE-JUGON

Objet : Effacement des réseaux BT/Infrastructures télécommunications
& Aménagement EP « Rue Jules Ferry »

Affaire suivie par Philippe COURGEON

Réf SDE : 48924

Saint-Brieuc, le 03 décembre 2025

Madame le Maire,

Suite à votre demande, j'ai fait procéder aux études de détail des travaux à réaliser concernant l'effacement des réseaux au lieu-dit « *rue Jules Ferry* » sur votre commune de Plénée-Jugon.

Vous trouverez, ci-joint, un tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux à réaliser ajusté avec les estimations détaillées.

Suite à l'étude commandée le 10 juillet 2024, l'entreprise ALLEZ a procédé à l'étude de détail. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir une délibération du Conseil Municipal incluant les estimations détaillées ci-jointes.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

PJ : Tableau récapitulatif des travaux
Projet de délibération

Le Président du Syndicat,

D. RAMARD

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR SDE 22

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

Correspondance à adresser à Monsieur le Président
53 Boulevard Carnot • CS 20426 • 22004 Saint-Brieuc Cedex 1
02 96 01 20 20 • sde22@sde22.fr

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260129-2026_01_29_D_03-DE

D E L I B E R A T I O N

La rédaction de la délibération appartient à la commune,
mais elle devra obligatoirement comporter tous les éléments mentionnés ci-dessous en italique :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- ***le projet d'effacement des réseaux basse tension*** *au lieudit « rue Jules Ferry » à Plénée-Jugon présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de* ***175 000€ TTC****.*

  « Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 Décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 80 208,33€.

- *Le* ***projet d'aménagement de l'éclairage public*** *au lieudit « rue Jules Ferry » à Plénée-Jugon présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de* **32 400€ *TTC*** *(coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).*

  « Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 Décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 19 500 €.

- *Le* ***projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques*** *présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de*
  65 000€ TTC *(coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).*

  « Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 16 Décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 65 000€.

3 décembre 2025

sde22

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201859-20260129-2026_01_29_D_03-DE

PLÉNÉE-JUGON

Effacement des réseaux BT/Infrastructures télécommunications et Aménagement EP

« Rue Jules Ferry »

ETUDE DÉTAILLÉE

Contributions financières calculées sur la base des dispositions du règlement en vigueur du 16 décembre 2022

RESEAU ELECTRIQUE

Mode opératoire	Montant des travaux (TTC)	Contribution financière de la commune
Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune Les Plafonds de travaux sont annuels	**175 000€**	**80 208,33€**

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Mode opératoire	Montant des travaux*TTC	Contribution de la commune
Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une contribution financière à la commune	**32 400€**	**19 500€**

INFRASTRUCTURES TELECOMMUNICATIONS : (intervention du SDE pour le Génie Civil)

	Montant des travaux* TTC	Contribution de la Commune
Génie Civil Le Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la surlargeur qu'ils occasionnent	**65 000€**	**65 000€**
Câblage	*Câblage et frais d'ingénierie pris en charge par Orange*	

** Montant comprend 8 % de frais d'ingénierie*